

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 24 Mai 1827.

Imprimée, avec permission du Magistrat, chez C.-H. WOLFRATH, éditeur.

ARTICLES OFFICIELS.

1. Les négocians et commissionnaires, ou autres particuliers de cet Etat qui pourraient être intéressés à connaître la convention provisoire relative aux relations commerciales entre la Confédération Suisse et le Grand-Duché de Baden, peuvent en prendre communication à la Chancellerie. Donné au Château de Neuchâtel, le 14 Mai 1827.

Par ordre du Conseil-d'Etat,
CHANCELLERIE.

2. Le Conseil d'Etat, par son arrêt en date du 24 Avril dernier, ayant ordonné la liquidation sommaire et juridique de la succession de feu Daniel-Henri Favarger, vivant sautier du Petit-Conseil et de M.M. les Quatre-Ministres de la ville de Neuchâtel, déclarée jacente et échue au profit de Sa Majesté, comme n'ayant pas été réclamée par ses héritiers dans le délai fatal des six semaines; M. de Perrot, conseiller d'Etat et maire de Neuchâtel, a fixé le jour des inscriptions de la dite liquidation au Samedi 2 Juin prochain, jour auquel tous les créanciers du dit Sieur Daniel-Henri Favarger sont péremptoirement assignés à se rencontrer dans l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, à 8 heures du matin, par-devant M. le Maire et M.M. les Juges-égaux qui seront assemblés, pour faire inscrire leurs titres et prétentions, et être ensuite colloqués suivant leur rang et date, sous peine de forclusion. Donné au greffe de Neuchâtel, le 8 Mai 1827.

F.-C. BOREL, greffier.

3. Les hoirs de feu le Sieur Abram Aebi, de Lys, préfecture d'Arberg, en son vivant horloger, domicilié à Berne, ayant obtenu de l'autorité civile à ce compétente, bénéfice d'inventaire de sa succession; tous ses créanciers et débiteurs quelconques sont sommés par la présente, les premiers, sous peine de forclusion perpétuelle, d'intervenir avec leurs prétentions par écrit, dûment constatées et franches de port, avant le 21 Juin prochain (terme fatal), au greffe de la Préfecture de Berne soussigné; les derniers, sous leur responsabilité, d'y indiquer fidèlement leurs dûs et redevances. Berne, ce 1^{er} Mai 1827.

Greffe de la Préfecture de Berne.

4. La succession de Gaspard Glauser, de Ruthi, Commune de Kirchberg, décédé à Chaumont, Juridiction de Valangin, canton de Neuchâtel, ayant été répudiée par ses héritiers, le décret des biens et dettes du dit Glauser a été accordé par l'Autorité compétente, et le terme pour la remise au greffe de Berthoud, des prétentions et redevances, fixé au 14 Juillet 1827 inclusivement, sous peine de forclusion perpétuelle. Donné avec permission de M. le baillif A. Fischer, le 6 Avril 1827.

Greffe de Berthoud.

5. Le bénéfice d'inventaire de la succession de feu M. Aug^{te} Dubois, de Travers, canton de Neuchâtel, négociant et fabricant de dentelles domicilié et décédé dernièrement à Berne, étant accordé à ses hoirs par l'autorité à ce compétente; tous ses créanciers p^r dettes directes ou cautionnemens, comme aussi pour toute autre réclamation, de quelque nature qu'elle puisse être, ainsi que ceux qui pourraient être redevables au défunt, ou qui auraient rièrè eux des effets à lui appartenans, sont sommés par la présente, les uns, sous peine de forclusion perpétuelle, d'envoyer leurs prétentions dûment attestées, les autres par-contre sous leur responsabilité personnelle, leurs indications fidèles, le tout franc de port, au greffe de la Préfecture de Berne, à Berne, jusqu'au 28 Juin proch., terme fatal et péremptoirement fixé. Berne, ce 24 Avril 1827.

Greffe de la Préfecture de Berne.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

6. Le Sieur justicier Jaques-Henri Ducommun, en sa qualité de Henriette née Dubied, veuve d'Abram-David Jacot, expose en vente par voie de minute, l'auberge de la Fleur-de-lis, avec le jardin et verger contigus, située au bord de la grande route et au centre du village de Montmollin; elle est presque neuve, vaste et bien distribuée sous tous les rapports. Cette exposition en vente est ainsi annoncée dès-à-présent jusqu'au 26 de ce mois; ceux qui y auraient des vues sont invités à faire leurs soumissions au greffe de Rochefort, où la minute est déposée. — Au cas que la vente de cette auberge n'ait pas lieu, le dit Sieur Ducommun annonce

qu'il la remettra en amodiation pour le 24 Juin prochain. Les amateurs sont aussi invités à faire leurs offres au même lieu.

7. Ensuite de permission obtenue, M. le Comte Louis de Pourtalès fera vendre par mises publiques, sur ses montagnes des Ponts, des plantes de bois sur pied, dont le plus grand nombre sont propres à la bâtisse. Les enchères commenceront sur le domaine dit du Crêtet, le Vendredi 1^{er} Juin prochain, dès 9 heures du matin, pour être continuées le 2, s'il y a lieu. Pareilles mises auront également lieu sur sa montagne des Loges, le Mardi 5 Juin prochain, dès 9 heures du matin, et les unes et les autres seront précédées de la lecture des conditions auxquelles on devra se conformer: on prévient seulement d'avance, qu'il sera accordé jusqu'à la fin d'Octobre p. enlever les bois de la forêt.

ON OFFRE A VENDRE.

8. La Direction de l'arsenal de Sa Majesté offre à vendre des baïonnettes confectionnées d'après l'ordonnance fédérale. S'adr. au capitaine Aug. Borel, garde-arsenal.

9. M^{me} DuPasquier-Borel vient de recevoir de belles toiles de coton fines et fortes p. chemises. Elle est aussi pourvue de celle de ritte, en blanchi et mi-blanc.

10. Faute d'emploi, un petit établi, des fenêtres, portes, tables et bancs p. un détail de vin, des portes de fourneau et de four: le tout ayant déjà servi; un bois de lit neuf p. deux personnes avec colonnes et cadre. Deux corps de pressoirs en bois, avec tout ce qui y est attaché, deux semelles et deux écrous ferrés, ensemble ou séparément. S'adresser à M. Touchon-Michaud, dans la maison de M. son frère le docteur, au second étage, sous les Arcades du Faucon.

12. Chez M. Nicole, à Auvernier, divers articles de ménage, tels que tables, bois de lits, un ameublement complet, et divers articles trop longs à détailler.

13. Huit à dix toises de bon foin. S'adresser à M^{me} l'ancienne Challandes, ou à Isac-Pierre Challandes, à Fontaines.

14. Au plus offrant, la première récolte en foin du verger dit à Praz-du-Praz, et la luzerne du champ à Chatelard, territoire de Peseux. S'adr. à l'ancien Martenet, à Serrières.

15. Chez M. Wavre-Wattel, des vins nouveaux en détail, à 4 1/2 batz et 5 batz le pot, dont il remettra des échantillons, et du vin vieux, soit 1825, à 6 1/2 batz le pot. Il continue à tenir des gypses fins et mi-fins, en détail et par tonneaux, la 1^{re} qualité à 84 batz, et la 2^{de} ou mine à 68 batz le tonneau.

16. Chez Bouvier frères, rue des Moulins, beau café franc de goût, à 6 batz la livre, sucre de Paris à 6 batz la livre par pain; huile d'olive fine de la dernière récolte, p. salade, à 7 batz la livre, dite surfine à 8 batz; belle ritte grise d'Alsace, qu'ils céderont, vu la saison avancée, à 5 1/4 bz. la livre, par paquet de 10 lb.; bonne eau-de-vie à 6 1/2 batz le pot, vieille eau-de-cerises à 10 batz la bouteille, verre perdu; beau coton blanc et bleu pour tisser, au-dessous des prix. Ils viennent de recevoir un très-joli assortiment d'aiguilles anglaises OLD PATENT SHARPS, très-avantageusement connues par leur bonne qualité, et au bas prix de 10 batz le cent. En commission, chez les mêmes, 3 à 4 balles de crin p. matelas, qu'ils détailleront au prix de fabrique.

17. Chez M. Preud'homme-Favarger, dans son magasin de détail près du Temple-neuf, de véritables pruneaux de Bâle, qu'il vient de recevoir. — Il offre à vendre deux bons chevaux de travail.

18. M. Auguste Wittnauer, occupant le magasin de M. Favarger-Simon, rue St. Maurice, vient de recevoir d'Angleterre de très-belles toiles blanches en coton de différens genres, particulièrement propres à l'usage de chemises, et d'autres p. ameublemens et rideaux, saracens en couleur, guingans d'un goût nouveau, etc. Ces articles seront vendus par pièce à des prix très-modérés.

19. Chez les héritiers de J.-J. Paschoud, imprimeurs-libraires à Genève, Archives genevoises, ou journal politique, littéraire et statistique du canton de Genève; prix de l'abonnement pour Genève, 12 fr. p. 6 mois, et 20 fr. p. l'année, argent de France. Le 1^{er} N^o de ce journal se distribue chez M. C. Gerster, libr^e à Neuchâtel.

20. En commission, au bureau de cette feuille, par dernier envoi, savon de Windsor frais, à 3 1/2 batz la tablette, et L. 3 de Suisse la douzaine. Plus, de gros et de minces crayons en bois blanc, très-bonne qualité, à 3 batz la douzaine; dits en bois de cèdre minces et fins, à 6 batz; dits id. superfins à 9 batz; dits id. p. le dessin à 16 batz; dits en bois noir pour ingénieurs à 16 batz de Suisse la douzaine. Il y a encore quelques porte-crayons en laiton, avec crayons sans bois, à 3 batz pièce, et des crayons sans bois, à 7 batz la douzaine.

21. Entrepôt de véritable chocolat d'Italie, qui mérite d'être recommandé, tant par sa qualité supérieure que par la modicité de ses prix, qui sont: pour la qualité ordinaire 9 batz la livre, mi-fine à la cannelle 14, très-fine à la cannelle 18, idem à la vanille 30, id. caracas de santé, sans sucre, 22 batz la livre. On fera une déduction proportionnée aux personnes qui en commettront par parties. On est prié d'envoyer l'argent d'avance et franc de port, à Christophe de Christophe Bourcard, à Basle.

22. Au Vauseyon, des éplateaux (madriers) en chêne sec et vert, de 12 à 25 pieds de longueur, sur 3 à 4 p^{ces} d'épaisseur, un chêne de 25 pieds de longueur, ayant 10 pieds de circonférence au gros bout, et 7 pieds au petit bout, 6 à 700 tuteurs d'arbres secs et pelés; 70 chevalets en chêne p. usines; un balancier moyen avec ses plateaux, une lanterne de moulin avec son pauffer acéré, des marmelles, des fuseaux bruts en cormier bien sec, 6 laigres de 3 à 4 bosses; avisés en blanc, un dit aviné en rouge et démonté, une vingtaine de tonnelets de diverses contenances, 150 bouteilles empaillées de 5 à 6 pots, eau-de-cerises de 1811 en bouteilles, un petit fourneau en fer battu de 3 1/2 pieds de longueur, sur 2 pieds 2 pouces de largeur, avec sa grille et 4 feuilles assortissantes, 2 tables et 4 bancs p. pinte, 2 grandes caisses démontées, assemblage à queue d'aigle, de 14 à 15 pieds de longueur, avec séparations, couvercles et charnières; un assortiment de coupes en laiton, bordées en fil de fer, propres et destinées pour pochons, en y adaptant les manches et les pieds. S'adr. à M. Borel-Favarger.

23. Chez M. F.-L. Borel cadet, dans son comptoir en face de l'hôpital de la ville, des nappages en 2/3, essuie-mains blancs, toiles blanches sans apprêt et très-convenables pour petits draps et chemises d'enfants, dites rousses 5/8, 3/4, 5/8 et 4/4, triège roux 4/4, ainsi que des toiles à paillasses de diverses largeurs; tous ces articles en bonne qualité et à de bas prix.

24. Un uniforme d'infanterie, et un petit char d'enfant. S'adr. à Ch. Chédel.

25. H. Grossmann et F. Perrochet, rue S. Maurice, ont reçu en commission des cordes p. lessives et des toiles d'emballage, qu'ils peuvent céder à de très-bas prix.

26. Chez J.-M. Næff, un assortiment complet des toiles anglaises dites shirtings, et des toiles d'Irlande avantageusement connues, de tous les prix, depuis 8 1/2 à 12 batz l'aune, et des qualités extrêmes jusques à 15 batz. Ses nouveaux envois d'Angleterre étant arrivés, il se trouve maintenant bien pourvu de toutes les qualités d'organdis unis et brochés, gaze anglaise extrafine propre pour broderies, batiste d'Ecosse, cambricks brochés à petits et à grands dessins nouveaux, de même que de guingans à carreaux de première qualité et en couleurs solides; cravates cote-palis anglaises, nouveau genre; beaux basins de 8, 9 et 10 batz l'aune, dits d'une aune de large, très-avantageux. Il a également recomposé tous ses assortimens de tulles bobbins, bandes de tulle et dentelles mécaniques, de manière à les offrir aux prix les plus avantageux, ayant, à cet effet, pris des arrangemens avec la première manufacture anglaise pour obtenir un dépôt p. la Suisse de ces articles-là, devenus d'une consommation si générale et si grande, que les tulles bobbins se vendent actuellement depuis 24 jusqu'à 28 et 32 batz l'aune, et les qualités extrêmes dans la proportion. Venant de renouveler ses achats à St. Gall, il se trouve également bien assorti des articles suisses, mousselines, bêtillies et percales, de toutes qualités et largeurs, et à très-bas prix, basés sur les prix actuels de fabrique. Il a de nouveau reçu, des percales larges à 8 bz. l'aune, et des bêtillies larges à 7 1/2 batz, en prenant par pièces.

27. Essence à extirper les punaises, inventée, il y a plus de 60 ans, par le doct. Jules Sorgen, en Amérique, et faite, d'après la recette originale, par L.-P.-E. Muller, ancien capitaine au service de la Grande-Bretagne, à Darmstadt. S'adr., lettres affranchies, au bureau de cette feuille.
28. Environ 700 muids d'avoine, vieille et bien soignée, de 140 à 145 lb. le muid. S'adresser à M. Muller, secrétaire baillival, à Nidau.
29. Véritables gants danois p. Dames, en belle peau glacée, couleur naturelle, au prix très-modique de 72 batz de Suisse, qualité choisie à 84 batz de Suisse la douzaine de paires, contre le montant affranchi, chez Christophe de Christophe Bourcard, à Basle.
30. Dans la pharmacie Ehrenpfort, de l'eau de Javel, céruses diverses, vert-de-gris dit de Schweinfurt, ocres jaune et rouge, jaune de chrome, et autres articles de couleur, dont elle est trop pourvue et qu'elle cédera à bon compte p. se défaire de l'excédant.
31. Chez Schneberger, maître sellier, à la rue des Moulins, du crin de diverses qualités et à des prix modiques.
32. Environ 50 quintaux très-bon foin, dans la maison de M. le pasteur Grellet, à Boudry.

IMMEUBLES.

33. Une maison près le Temple-neuf, produisant au-delà de 5 p. cent en loyers. S'adr. au bureau d'avis.
34. La maison n° 236, à la Grand'rue, occupée par M^{me} veuve Phillipin née Gigaud. S'adr. à M. F.-L. Borel, du Petit-Conseil.

ON DEMANDE A ACHETER.

35. Deux places au Temple du haut, près de la chaire. S'adr. le plutôt possible à M^{me} Borel née Meuron.

ON OFFRE A LOUER.

36. Pour la St. Jean, un appartement au Sablon, composé de trois chambres, cuisine, chambre de servante, cave, bûcher et chambre à resserrer. S'adr. soit à M. le conseiller Wavre-Vernet, au Sablon, ou à M. Reymond, notaire.
37. Une chambre au 3^e étage sur le derrière de la maison Fornachon, rue des Moulins. S'adr. à Samuel Baron, maison de M. Guill. Depierre, au faubourg.
38. Pour la St. Jean prochaine, le 1^{er} étage de la maison de M. le maître-bourgeois Steiner, rue des Moulins, consistant en 5 chambres, cuisine, caveau, chambre de domestique, portion de galetas et chambre de réduit.
39. Une jolie maison de campagne située à l'Ecluse, avec vignes, jardin, verger, terrasse: le tout garni d'excellents arbres fruitiers. S'adr. pour la voir à M^{me} Liechtenhan-Guyenet, qui offre de plus, une petite écurie avec deux fenils, où l'on peut serrer 2 à 3 chars de foin.
40. Une chambre et un cabinet meublés. S'adr. à M^{me} Huguenin, aux Bercles.
41. Pour la St. Jean, un magasin dans la maison du bureau de la loterie. S'adr. à M. Narbel, maison Vaucher-DuPasquier.
42. Pour la St. Jean, une chambre avec portion de cuisine et galetas. S'adr. à Caton Béla, dans la maison de M. Guill. Depierre, au faubourg.
43. Pour la belle saison, une ou plusieurs chambres meublées, dans une situation agréable. On donnerait aussi la table. S'adr. à M^{lle} Piquet, maison de M^{me} de Meuron, à Colombier.
44. Pour la St. Jean, un Prébarreau, un logement composé de deux grandes chambres, un cabinet, une grande cuisine, une chambre à resserrer, une petite cave et un bouteiller. On accorderait une portion de jardin, si cela pouvait convenir. S'adr. à L^s Wittnauer-Touchon.
45. Pour la St. Jean, une boutique sur la Place, avec arrière-boutique et cave. Plus, pour une personne seule, une chambre à cheminé au 3^{me} sur le devant. S'adr. à M^{me} Prince née Guyenet, au Sablon.

ON DEMANDE A LOUER.

46. Pour la St. Jean ou de suite, une chambre à fourneau dans le bas de la ville, et qui ne soit pas trop élevée. S'adr. à F^s L^s Reutter, au Cerf.
47. Pour la St. Jean, un petit logement pour deux personnes, composé d'une chambre à cheminée et d'un cabinet, ou à défaut d'une chambre et d'une cuisine, avec place p. le bois. On désirerait qu'il fût dans le bas de la ville. S'adr. au bureau d'avis.
48. Un bon piano à 6 octaves. S'adr. à MM. Jeanneret et Baumann, qui offrent à vendre, de très-bons télescopes achromatiques.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

49. Deux jeunes filles, munies de bons certificats, connaissant bien la cuisine, désireraient se placer pour la St. Jean dans de bonnes maisons de cette ville comme domestiques. S'adresser au bureau d'avis.
50. Une jeune fille désirerait trouver p. la Saint-Jean, une place de fille de chambre ou de fille d'enfants. S'adr. à l'auberge du Soleil.

51. M^{me} Miéville, rue St. Maurice, a l'honneur de prévenir, qu'ayant retenu de M^{me} Petitpierre-Jaquet tout l'entrain pour le blanchissage des chapeaux de paille, elle continuera cette partie avec toute l'exactitude et tous les soins possibles, et s'efforcera de mériter à tous égards la satisfaction des personnes qui l'honoreront de leur confiance.
52. Borel, maître tailleur d'habits, au Neubourg, se recommande instamment p. tous les ouvrages qui ont rapport à son état.
53. Marie-Madeline Metzner, rue des Moulins n° 152, offre ses services pour toutes sortes de piqûres de couvertures, couvre-pieds, etc.; la longue expérience qu'elle a dans cette partie, et la modicité de ses prix, lui font espérer de satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.
54. Une bonne maîtresse tailleur à Lausanne, qui a plusieurs personnes à sa confiance, demande p. rassujétie ou apprentie, une jeune demoiselle de braves parents et de bonnes mœurs, sans quoi il serait inutile de se présenter. S'adr. au bureau d'avis.
55. On demande de suite une assujétie et une apprentie tailleur. S'adr. au bureau d'avis.
56. On demande p. la St. Jean, un domestique d'une trentaine d'années, entendu à la conduite des chevaux et en état de soigner un jardin. On exige des certificats d'une parfaite moralité, d'ordre et de propreté. S'adr. au bureau d'avis.
57. Une couturière en linge de cette ville, désirerait avoir une apprentie de suite ou pour la St. Jean. S'adr. au bureau d'avis.

OBJETS VOLES, PERDUS OU TROUVÉS.

58. On a perdu un parapluie en taffetas vert, à l'américaine, que l'on prie de renvoyer à son propriétaire, dont le nom se trouve écrit en toutes lettres sur le bord du taffetas.
59. On a perdu, Dimanche 13 Mai, de Pesex à Neuchâtel, une clef en or. On prie la personne qui pourrait l'avoir trouvée, de la remettre au bureau d'avis, contre une bonne récompense.
60. On a perdu, Dimanche 13 Mai, depuis Fontaines au Landeyeux, un schall de soie, fond rouge, fleurs noires, bord boiteux; le remettre contre bonne récompense à M^{lle} Jeanneret, au Landeyeux.
61. On a perdu, Vendredi 11 Mai, de la ville à la Coudre, en passant par les Fahys, un mouchoir de poche blanc, marqué HP. On prie de le rapporter au bureau d'avis, contre récompense.
62. On a trouvé une épingle en or, garnie de fines pierres, que l'on peut réclamer chez M. Gagnebin, au Sablon, en la désignant convenablement.
63. On a trouvé, de Neuchâtel à Chaumont, une bourse contenant quelque monnaie. S'adr. à M^{me} Jeanrenaud-Racle, qui offre du lait tel que la vache le donne.
64. Une paire de bas de peu de valeur, trouvée près la porte du Château, peut être réclamée au bureau de cette feuille.

AVIS DIVERS.

65. On informe le public, que le tirage de la 1^{re} classe 63^e loterie de cette ville, aura lieu le Vendredi 6 Juillet prochain. Les personnes qui en désireront des plans et des billets, pourront s'adresser à M. A.-S. Wavre, rue S. Maurice.
66. Un jeune homme d'Allemagne, qui avait été placé comme précepteur dans une bonne maison du Brisgau, où il enseignait la langue allemande par principes, l'arithmétique, la géographie, l'histoire naturelle, l'orthographe, ainsi que d'autres sujets scientifiques, et dont il produira les certificats les plus satisfaisants, désirerait de nouveau entrer en cette qualité dans quelque bonne maison de la Suisse française; et comme son but principal est de se perfectionner dans la langue française, il souscrirait aux conditions les plus favorables à la personne qui l'honorerait de sa confiance. S'adr. au bureau d'avis.
67. M. Petey, chirurgien-dentiste, demeurant à Besançon, rue des Chambrettes n° 11, a l'honneur d'informer les habitants de cette ville et des environs, qu'il sera de retour à Neuchâtel dans le courant de l'automne.
68. Le Sieur Benoit Roulet, ancien capitaine au service de France, domicilié à Neuchâtel, agissant en sa qualité de tuteur juridiquement établi de son frère Daniel Roulet allié Beaujon, invite toutes les personnes à qui le dit Roulet-Beaujon pourrait devoir, soit p. cautionnements ou dettes particulières, à se présenter à lui dans le plus court délai; p. être payées de leurs justes réclamations. Il prévient également le public, que, conformément à la loi, toutes les dettes que contracterait dorénavant le susdit Roulet-Beaujon sans la participation de son tuteur, seront nulles et de nul effet.
69. Le public est averti, que Jean-Jaques Soguel, de Cernier, continue à être tuteur de Joseph Soguel, du dit lieu.
70. La noble Grand'rue des Hôpitaux de cette ville, offre en prêt L. 50 du pays. S'adresser à M. F.-L. Borel, du Petit-Conseil, son receveur.

71. Dans une maison bourgeoise d'Arau, on désirerait recevoir une jeune personne de ce pays, de l'âge de 13 à 16 ans, qui pourrait fréquenter l'institut public de Demoiselles établi dans cette ville, où l'on enseigne, p. le prix modique de deux louis par an, la langue allemande et la française, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, l'histoire naturelle, le chant et le dessin. Elle aurait pour compagne et p. émule, une fille de la maison, qui serait à même de lui donner des leçons de piano. Le prix de la pension, y compris le logement, le blanchissage, etc., serait de 15 louis par an, et la jeune personne serait traitée avec tous les égards possibles. S'adr. p. d'ultérieurs renseignements au bureau d'avis.
72. M. Alphonse Bouvier, à la rue des Moulins, continue à recevoir les toiles et les fils pour la blancherie, et il fait des envois tous les Jedis.
73. Une bonne maison de Zurich désire placer sa fille, âgée de 14 ans, en échange d'un garçon ou d'une fille de ce pays et du même âge environ. S'adr. à M^{me} Meuron-Perret, au faubourg.
74. Le propriétaire des bains de Bretiège, bailiage de Cerlier, fait savoir au public que les dits bains seront chauffés dès le 11 Mai. L'administration de cet établissement se fera un devoir de donner ses soins particuliers à tous ceux qui voudront l'honorer de leur confiance, et qui peuvent être persuadés d'y trouver bonne table, bons lits, grande propreté et prix raisonnables. On espère au reste, que la qualité bienfaisante des eaux minérales, la salubrité de l'air et l'exposition riante de l'établissement, justifieront la bonne réputation dont ces bains jouissent depuis nombre d'années.
75. Sigismond Bourkhard, blanchisseur, ayant amodié la buée artificielle nouvellement établie aux bains de Bretiège, et ayant déjà commencé avec un succès très-satisfaisant à couler du fil et des toiles, se recommande au public p. couler ou p. blanchir les toiles et les fils qu'on voudra bien lui confier, et espère que l'on sera content de ses soins, de son exactitude, et de la modicité de ses prix.
76. On offre à prêter 50 louis contre sûreté. S'adr. au greffe de Colombier.
77. Les bains de la Combe Girard, au Locle, seront ouverts tous les jours depuis le 7 courant. Les personnes dont la santé réclame les bons effets de la source minérale qui est auprès, trouveront chez M. Perregaux, propriétaire des bains, des logemens propres et commodes, une table à leur goût, des prix modérés, et le plus grand empressement à leur être agréable. Il y aura toujours à la maison un char-à-banc à la disposition de ceux qui aimeraient faire des courses dans les environs.

Départ de voitures.

78. La première semaine de Juin, il partira une bonne voiture p. Paris et Londres. S'adresser à Frédéric Comte, voiturier, à Yverdon.
79. Pierre Gaschen, maître voiturier, près la Place-d'armes, fera partir du 15 au 18 Juin prochain, une bonne voiture p. Francfort, Leipzig, Dresde, Berlin et Posen; et du 20 au 25 du même mois, une autre pour Munich et Vienne. S'adr. à lui-même.

A vendre au bureau de cette feuille:

- Le 1^{er} volume des Pièces officielles concernant la Principauté de Neuchâtel et Valangin, de 1655 à 1823 inclusivement.
- Mandement concernant le bétail dans la Principauté et Canton de Neuchâtel et Valangin.
- Règlement pour les épices de Justice civile.
- Ordonnance de police pour prévenir et arrêter les incendies.
- Instruction pour les Capitaines du feu, publiée (au mois de Mars 1818) en exécution de l'article 19 de l'Ordonnance pour prévenir et arrêter les Incendies.
- Lettres de voitures *Je et Nous*, avec et sans indication d'endroit, et sur bon papier.

TAXE DU PAIN, dès le 9 Octobre 1826.

- Le pain mi-blanc à 4 cr. la livre.
Le pain blanc à 5 cr. "
Le petit-pain de demi-batz doit peser 5 1/4 onces
Celui d'un batz 10 1/2 "
Celui de six creutzers 18 "

TAXE DES VIANDES, dès le 2 Mai 1827.

- (des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)
Le bœuf à 9 cr. | Le veau à 6 1/2 cr.
La vache à 8 cr. | Le mouton à 9 cr.

PRIX DES GRAINS, au marché du 17 Mai.

- Froment l'émine bz. 19.
Moitié-blé — " —
Mêcle — " 12 à 13.
Avoine — " 7 1/2.
Orge — " 11.
Epeautre le quintal L. 8. 13.